



1. TARIFS ADHESION CLUB ET LICENCES FEDERALES

CATEGORIES	MASTERR	SENIOR	M 21	M 18	M 15	M 13	M 11	M 9	M 7
AGES :	40 ans & +	22 ans & +	19-20-21 ans	16-17-18 ans	14-15 ans	12-13 ans	10-11 ans	8-9 ans	7 - 6 ans
Années de naissance	<=1983	< 2002	2003/2004 2005	2006/2007 2008	2009/2010	2011/2012	2013/2014	2015/2016	2017/2018
VOLLEY BALL	170	170	170	150	130	120	120	100	100
COMPET'LIB/VPT	125	125	125						
ENCADREMENT	100	100	100						
DIRIGEANT	100	100	100						
VOLLEY ADAPTE	15	15	15						

MODE DE REGLEMENT

- Le règlement par chèque est privilégié ; Le chèque est établi au profit de « Metz Volley Ball »
Prière de noter au dos le nom du (de la) licencié(e)
- Paiement en espèce : Mettre le montant complet de la licence dans une **enveloppe avec le nom du licencié**

2 . CAUTION EQUIPEMENT

Une caution par chèque ou en espèce sera demandée pour le maillot de compétition. Il sera rendu en fin de saison contre remise du maillot.

3. PAIEMENT ECHELONNE

En cas de nécessité personnelle, la cotisation peut être réglée au maximum en trois fois et avant le 31 décembre 2023 sous condition d'établir 3 chèques datés tous les trois du jour d'établissement du 1^{er} chèque et avec au verso la date de dépôt.

4. REDUCTIONS

PASS METZ LOISIR : les enfants de 4 à 17 ans dont les parents justifient d'un domicile sur la commune de Metz et d'un quotient familial de la CAF inférieur ou égal à 900 peuvent bénéficier d'une aide de 50 € sur le montant la cotisation annuelle au club. Pour bénéficier du dispositif, il suffit de se présenter au Centre communal d'action sociale 24 rue du Wad Billy à Metz, Tél : 03.87.75.98.44 pour retirer le formulaire, le compléter et le remettre à l'entraîneur.

50 % de réduction du montant de la licence et de la cotisation club pour la 3^{ème} et la 4^{ème} personne d'une même famille (tarif licence et cotisation le plus bas). Pour un membre qui apporte un sponsor pour le club (montant minimum du sponsoring : 500 €)

NOTA 1 : aucun règlement par chèque ANCV ne sera accepté

NOTA 2 : Pour les pass loisirs du CCAS de Metz, du CNDS et du Conseil départemental de la Moselle vérifier que le formulaire soit bien rempli